



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative

CACE/336

22 février 2005

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Approbation d'une nouvelle Recommandation de la Commission d'études 1 des radiocommunications

Gestion du spectre

Dans la Circulaire administrative CAR/175 en date du 25 octobre 2004, et son Addendum du 22 novembre 2004, un projet de nouvelle Recommandation a été présenté pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant l'approbation de cette Recommandation ont été satisfaites le 22 janvier 2005. Toutes les administrations ont répondu favorablement à l'approbation de cette Recommandation.

Cette Recommandation est donc approuvée et sera publiée par l'UIT. Vous trouverez dans l'Annexe 1 à la présente Circulaire le titre de la Recommandation approuvée avec le numéro qui lui est attribué.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R SM.1723

Doc. 1/44(Rév.1)

Unité mobile automatisée de contrôle du spectre
